



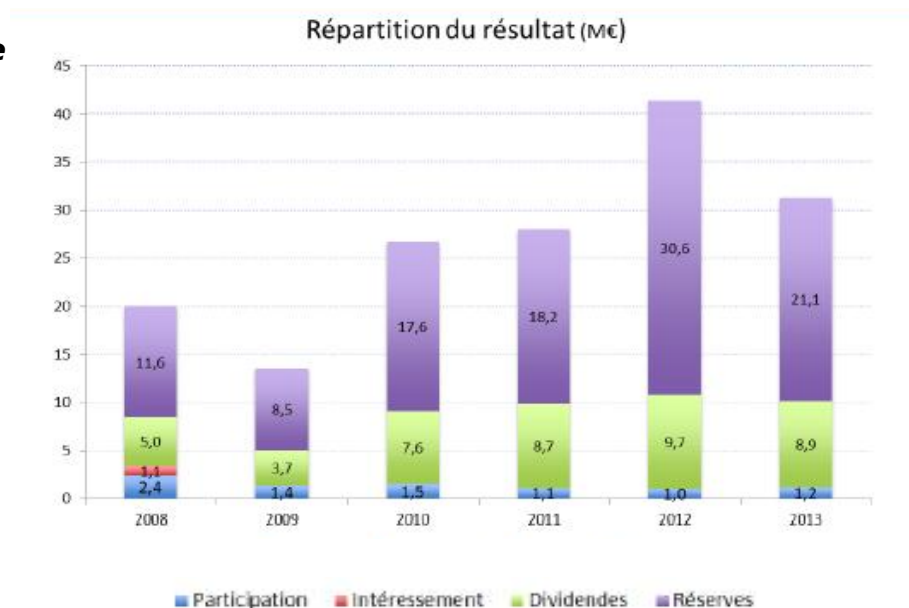
Les  
non-  
syndiqués

## Participation 2014 du groupe AKKA

La participation pour l'année 2014 sera de **16 € en moyenne** (pondérée selon le salaire et le temps de présence).

Certes le calcul de celle-ci est mécanique, mais la Direction peut attribuer une gratification exceptionnelle sous forme d'un supplément de participation.

**Or elle ne le souhaite pas, elle préfère privilégier les actionnaires aux dépens des salariés, ce que montre le tableau ->**



Les salariés sont nombreux à vouloir dénoncer ce choix... car 16 euros ne représentent pas grand-chose au regard de ce que chacun (r)apporte au Groupe !

Ainsi, l'intersyndicale et le Comité d'Entreprise, vous proposent d'unir ce « pas grand-chose » pour offrir une bouffée d'oxygène aux « restos du cœur »

1 euro = 1 repas !

Comment participer ? Faites votre **chèque à l'ordre des "Restaurants du cœur"** et adressez-le au Comité d'Entreprise AKKA I&S qui leur remettra :

IRP - CE AKKA I&S 63, Route Jean Briaud 33 700 MERIGNAC

**Date limite de réception le vendredi 12 juin 2015.**

**Nous voulons montrer que les petits ruisseaux font les grandes rivières lorsque l'on est unis ! Plus nous serons nombreux, plus le symbole sera fort (un relais médiatique sera fait lors de la remise des chèques à l'association).**

**REJOIGNEZ-NOUS DANS CETTE ACTION**